

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de VILLIERS AU BOUIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. SAMEDI Daniel.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12

Etaient présents : Mr SAMEDI, Mr JUMELIN, Mme GUIBERT, Mr GABOUT, Mr ALLARD D'ARGOEUVES, Mr FLEUREAU, Mme DIAS, Mme ALLARD, Mme ALBERT, Mme PAINEAU, Mr VACHERON, Mr PELLEROT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme GUIDOIN, Mr METRO, Mme DARAN

Procuration : Mme GUIDOIN représentée par Mr SAMEDI, Mr METRO représenté par Mme GUIBERT, Mme DARAN représentée par Mme ALLARD

Mme ALLARD a été désigné en qualité de secrétaire.

Adoption du PV du 02 juin 2026

Le Maire,

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 02 juin 2026,

Le procès-verbal du 02 juin 2026 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 06 juillet 2026

- Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Présentation du projet agrivoltaïque de Monsieur Fleureau
- ATSEM école
- Convention Regroupement Pédagogique Intercommunal
- Devis voirie
- Devis Aire de pique-nique
- Résultat du concours des maisons fleuries
- Déclassement du terrain de jeux et de la placette – rue Jean Moulin
- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Divers

Présentation du projet agrivoltaïque de Monsieur FLEUREAU

Stéphane FLEUREAU, agriculteur à Villiers au Bouin, gérant de l'EARL Plein Chêne depuis 1991, souhaite installer un projet agrivoltaïque sur les parcelles qu'il cultive, au lieu-dit Pièce des Minerais, sur la commune de Villiers au Bouin.

Il a choisi de se faire accompagner par la société française VSB Energies Nouvelles, qui développe, finance, construit et exploite des centrales solaires et parcs éoliens depuis plus de 20 ans.

VSB EN envisage d'apporter son expertise pour développer, construire, raccorder au réseau public d'électricité et exploiter cette centrale agrivoltaïque.

Le 13 janvier 2025, les propriétaires Monsieur Albert FLEUREAU, Madame Françoise FLEUREAU, Monsieur Samuel FLEUREAU et Monsieur Stéphane FLEUREAU, par la signature d'une promesse de bail, enjoignent VSB EN à débiter les études de préfaisabilité.

DELIBERATIONS :

1/06072026 : ATSEM école

Monsieur le Maire explique que la Directrice de l'école a fait une demande pour avoir plus d'heures d'ATSEM à partir de la rentrée 2026-2027.

Madame Guibert lit plusieurs comptes-rendus ; commission scolaire du 06 novembre 2025, commission scolaire du jeudi 02 juillet 2026, aussi, Madame Guibert donne des chiffres du Conseil Départemental concernant les dépenses du personnel de la commune qui sont au-delà de la moyenne départementale.
Monsieur le Maire mentionne l'arrivée récente d'Amélie en tant que secrétaire et explique qu'il serait défavorable d'enlever la présence d'Annie en mairie.

Un vote à bulletin secret a donc eu lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisi de ne pas valider la demande de la Directrice.

Pour : 0
Contre : 15
Abstention : 0

2/06072026 : Convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Monsieur le Maire explique que la convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal a été revue en présence de Monsieur le Maire de Marcilly sur Maulne ainsi que Madame le Maire de Braye sur Maulne. Celle-ci n'ayant pas été révisée depuis 2014.

Monsieur le Maire lit la proposition de convention pour la rentrée 2026-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la mise à jour de la convention du RPI et autorise Monsieur le Maire à la signer.
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

3/06072026 : Devis voirie

Monsieur Gabout, 3^e adjoint, présente un devis de l'entreprise PIGEON et un devis de l'entreprise COLAS concernant la réfection de certaines routes de la commune.

En voici le chiffrage :

DEVIS COLAS		DEVIS PIEGON	
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
LE BOUTON	20 443.00€	LE BOUTON	21 790.26€
LA GATE AUX MARTEAUX	12 381.10€	LA GATE AUX MARTEAUX	19 085.40€
LE GRAND PACHE	514.25€	LE GRAND PACHE	13 691.70€
LE GRAND LIARD	1 028.90€	LE GRAND LIARD	532.46€
ROUTE DE MALAQUAIS	5 602.60€	ROUTE DE MALAQUAIS	11 299.11€
-----		-----	
TOTAL HT	39 969.85€	TOTAL HT	66 398.93€
TVA 20%	7 993.97€	TVA 20%	13 279.79€
TOTAL TTC	47 963.82€	TOTAL TTC	79 678.72€
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
PATA 8T HT	11 546.64€	PATA 8T HT	10 055.60€
TVA 20%	2 309.33€	TVA 20%	2 011.12€
TOTAL TTC	13 855.97€	TOTAL TTC	12 066.72€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fait le choix de l'entreprise COLAS.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4/06072026 : Devis aire de pique-nique

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire installer l'électricité à l'aire de pique-nique, à côté du terrain de pique-nique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

5/06072026 : Résultat du concours des maisons fleuries

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du concours des maisons fleuries à savoir : 1^{ère} Mme BARRIER Ginette, 2^{ème} Mme et Mr MORIN, 3^{ème} Mme et Mr RAGOT, 4^{ème} Mme et Mr COCHARD, 5^{ème} ex aequo Mme LEFEVRE, Mme et Mr FREHON, Mme et Mr DUPUY, Mr GROSSAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer des bons d'achats TERRENA comme suit : 1^{er} prix : 80€, 2^e prix : 50€, 3^e prix : 40€, 4^e prix : 30€ et 5^e prix : 20€.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

6/06072026 : Déclassement du terrain de jeux et de la placette – rue Jean Moulin

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu la situation du terrain de jeux rue Jean Moulin qui n'est plus affecté à un service public ;

Vu la situation de la placette rue Jean Moulin qui n'est plus affecté à un service public ;

Vu la réalisation du projet suivant : échange de parcelles avec Val Touraine Habitat ;

Monsieur le maire propose le déclassement du terrain de jeux rue Jean Moulin et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Monsieur le maire propose le déclassement de la placette rue Jean Moulin et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de déclasser le terrain de jeux ainsi que la placette rue Jean Moulin et de les intégrer dans le domaine privé de la commune.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

7/06072026 : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Divers

Monsieur le Maire propose de faire un choix pour l'achat de diverses décorations de Noël chez l'entreprise DECOLUM.

Monsieur le Maire évoque une demande d'apprentissage paysagère qui a été faite au nom de THOMASSEAU Mathéïs, pour une durée de 2ans, après avoir voté, le Conseil Municipal accorde cet apprentissage.

Monsieur le Maire propose de créer des îlots de fraîcheurs autour de l'école.

Le Maire
Daniel SAMEDI

Secrétaire de séance
Emilie ALLARD

